

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 09/02/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Bénédicte POLET

Objet: Offre de concours de la société NEOEN - DE_2021_04

La Société CENTRALES SOLAIRES DELTA, filiale de la société NEOEN, dans le cadre de la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque sur la commune d'Antugnac, propose à la Mairie de financer des mesures d'accompagnement en matière de développement durable. En vue de mettre en place ce financement, il convient de signer une convention, dénommée "OFFRE DE CONCOURS", entre la Mairie d'Antugnac et la société CENTRALES SOLAIRES DELTA. M. le Maire donne lecture du projet de convention.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention décrit ci-dessus pour le financement, par la société CENTRALES SOLAIRES DELTA, de mesures d'accompagnement en matière de développement durable.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le projet de convention présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la société CENTRALES SOLAIRES DELTA.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___